

# Commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Jeudi 9 mars 2017

# Enquête publique du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

# Enquête publique : rappel des étapes

- du 14 octobre au 18 novembre 2016
- Avis par voie d'affichage
- Avis via la presse locale
- 6 lieux de permanence
- 6 registres
- une adresse mail



# Observations des personnes morales recueillies lors de l'EP

- 1 observation sur le registre de Mende
- 1 courrier par mail
- 1 visite des élus de Cayres-Pradelles lors de la permanence
- 6 entretiens demandés par la commissaire enquêteur



# Observations produites par la commissaire enquêteur

- 8 observations intégrées au procès-verbal remis le 25 novembre appelant une réponse du Département



**Procès-verbal**

# Observations produites par la commissaire enquêteur

- 1) Non atteinte des objectifs du plan précédent
- 2) Périmètre du plan
- 3) Redevance spéciale
- 4) Boues non conformes à l'épandage
- 5) Réduction des tonnages enfouis et respect de la réglementation
- 6) Résorption des décharges
- 7) Communication sur les filières de recyclage
- 8) Nuisances olfactives et sécurité routière sur le Redoundel

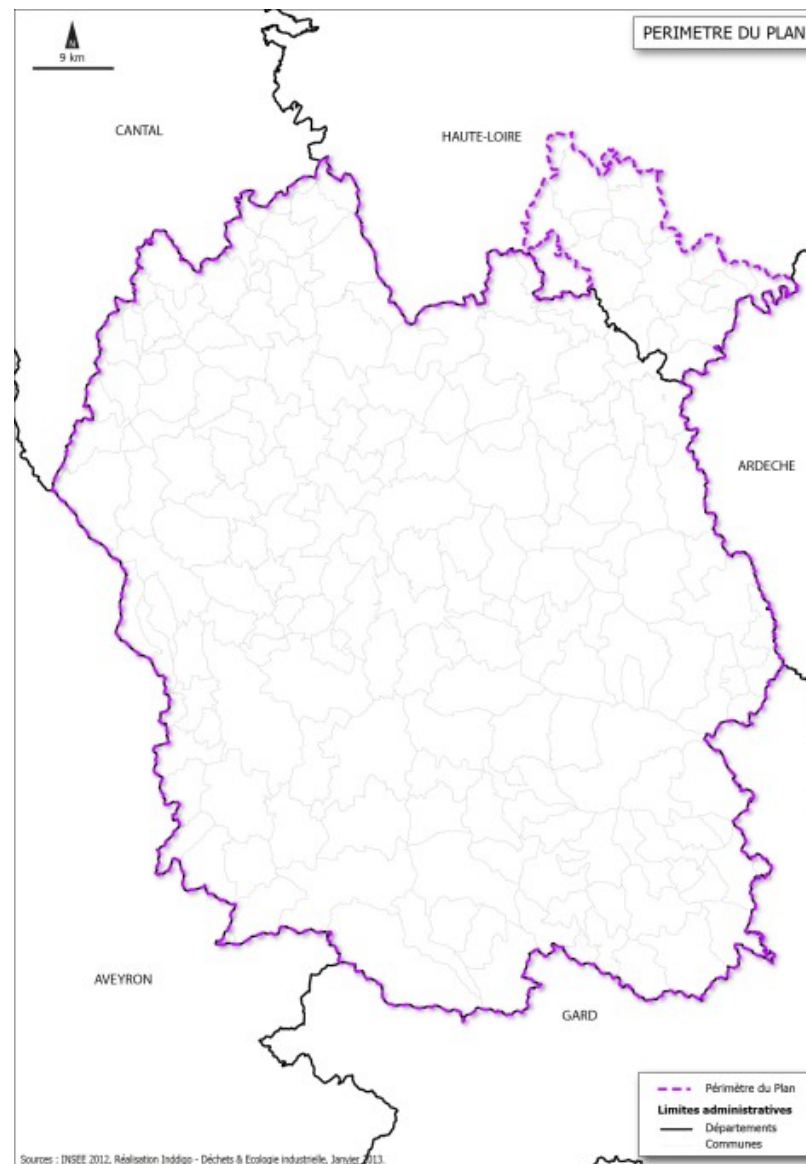


Procès-verbal

# Réponses apportées

## 2 ) Périmètre du Plan et baisse probable des quantités de déchets à traiter

- Périmètre approuvé en 2013
- Le périmètre du Plan peut être maintenu tel quel même si les déchets de CP sont traités au Puy in fine
- Périmètre à redéfinir lors de l'élaboration du Plan régional
- Demande d'extension de l'installation de stockage ad hoc



# Réponses apportées

## 8 )Nuisances olfactives et sécurité routière :

- 1 installation départementale (cf. Plan de 2000)
- EP du Plan et non de l'installation
- efforts combinés de réduction des tonnages, valorisation, compactage,
- Aménagements routiers, circulation et urbanisme



-15 % d'Omr en 2026

GES, particules

Consommation Eau, énergie



# Rapport final de l'enquête publique

Avis favorable assorti de  
3 recommandations :

- Respect de la réglementation (loi TECV)
- Etude environnementale pour l'extension de l'ISDND
- Périmètre et tonnages enfouis



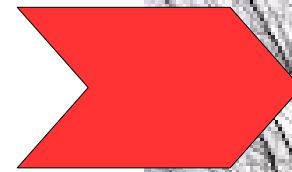
**SDEE**

# Transfert de la compétence Planification



## Avis de la commission

- Rapport final d'enquête publique
- Modalités de transfert de la compétence à la Région pour approbation du Plan départemental



FIN

**Merci de votre attention**  
**Merci de votre participation**  
**à cette élaboration de Plan**